

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national spécifique, le 14 février 2020 en complément de notre préavis de grève national journalier (en ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

- aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus

A l'occasion de la journée nationale d'action de notre champ professionnel, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront ce 14 février pour :

- L'augmentation du budget consacré à l'hôpital et au secteur social et médico-social au moins égal à l'évolution naturelle des dépenses (4,4%) ; Il faut un correctif budgétaire sur l'ONDAM dans la loi de la sécurité sociale allant dans ce sens ;
- L'égalité d'accès, d'accueil et de prise en charge de qualité pour la population sur tout le territoire ;
- La reconnaissance et la revalorisation générale des carrières médicales et non médicales, notamment en début de carrière se traduisant par une augmentation salariale ;
- Le recrutement immédiat de professionnel-le-s supplémentaires et plan de formation pluridisciplinaire ;
- L'arrêt des fermetures de services, d'établissements et des réouvertures de lits, partout où cela est nécessaire ;
- L'arrêt des mises en concurrence entre les établissements
- Une gouvernance des hôpitaux, des établissements plus ouvertes aux professionnel-le-s, aux personnels et aux usagè-re-s ;

Toujours à l'occasion des journées nationales d'action contre la réforme des retraites, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront aussi pour :

- Droit au départ à la retraite à 60 ans au plus tard pour tou-te-s à taux plein
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, maintien de la catégorie active avec un départ anticipé à 55 ans et l'extension de cette mesure aux mêmes métiers du secteur privé
- Augmentation immédiate des retraites de 300 euros
- Fin de la décote
- Prise en compte des années d'études
- Pas de pension inférieure au SMIC (1700 euros net)
- Maintien des régimes spéciaux

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre, nos sincères salutations.
Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc DEVAUCHELLLE

Paris, le 6 février 2020

